



**La transmission des savoir-faire rares**

# **Appel à candidatures**

PROMOTION 2025



INSTITUT  
NATIONAL  
MÉTIER  
D'ART

# Le Programme Maître d'art - Elève

## UNE RECONNAISSANCE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE POUR LE MAÎTRE D'ART

- >> Le **titre de Maître d'art** est décerné par le Ministre chargé de la Culture, à des professionnels des métiers d'art sélectionnés pour la rareté de leur savoir-faire et qui ont transmis pendant 3 années dans le cadre du programme.

## UNE AIDE À LA TRANSMISSION

- >> Il n'y a pas de Maître d'art sans Élève ! Pour accéder au programme, il faut se présenter en binôme à l'INMA avec un projet de transmission. C'est ensemble que le Maître d'art et son Élève entrent dans le **programme Maîtres d'art – Élèves mis en œuvre** par l'Institut National des Métiers d'Art. Une transmission réussie dans le cadre du programme permettra de prétendre au titre de Maître d'art.

## UN TREMPLIN PROFESSIONNEL POUR L'ÉLÈVE

- >> Le rôle de l'**Institut National des Métiers d'art** est d'aider les Élèves à atteindre leurs objectifs professionnels qu'il s'agisse de reprise d'entreprise, de création d'activité, de projets de recherche, ainsi que d'attester de la formation aboutie auprès du Maître d'art.

**149** Maîtres d'art,  
**105** spécialités différentes  
réparties selon les 16 domaines de la liste  
des métiers d'art fixée par  
l'arrêté du 24 décembre 2015

Plus d'information sur [www.maitredart.fr](http://www.maitredart.fr)

Reportage réalisé par Edouard Elias en 2019 dans l'atelier de Judith Kraft, maître d'art promotion 2017 en compagnie de son élève Mathieu Pradels. © Edouard Elias / INMA



© Edouard Elias / INMA



# Le fonctionnement du programme MAE

- > > Le programme Maîtres d'art – Élèves dure **trois ans**. Les binômes entrent dans le programme Maîtres d'art – Élèves le 1<sup>er</sup> janvier qui suit l'année de leur sélection.
- > > Un **programme de transmission** en atelier et un programme hors atelier (formations, stages, rencontres professionnelles...) sont ajustés chaque année avec l'Institut National des Métiers d'art. De la même manière, les objectifs professionnels de l'Élève sont formalisés en parallèle.
- > > L'Institut National des Métiers d'art octroie chaque année une **allocation** à l'entreprise qui accueille la transmission.

# Les critères de sélection

- >> Le **candidat Maître d'art** doit être un professionnel des métiers d'art relevant de l'arrêté de 2015 en exercice pouvant justifier d'une expérience professionnelle significative et possédant un savoir-faire spécifique pour lequel l'offre de formation est restreinte ou inexistante.
- >> Le **candidat Maître d'art** doit s'engager à transmettre à son Élève, au sein de son atelier, la maîtrise des gestes et techniques les plus complexes de son métier.
- >> Le **candidat Élève** doit posséder un premier diplôme et une première expérience professionnelle (quels qu'en soient les domaines) et justifier d'un statut socioprofessionnel (salarié ou indépendant) au moment de l'inscription à l'appel à candidatures.

## NOTES :

- L'allocation octroyée dans le cadre du programme ne doit pas constituer la ressource principale de la structure économique du candidat Maître d'art.
- Le projet de transmission ne doit pas se substituer à la formation initiale existante.
- L'engagement se matérialise par le conventionnement avec l'INMA.

# Le dossier de candidature

>> Il doit être constitué par le candidat Maître d'art et le candidat Élève. Il comprend :

- Un formulaire dûment rempli
- Un dossier technique présentant le savoir-faire et sa rareté
- Un programme de transmission détaillé sur trois ans
- Une présentation du projet professionnel de l'Élève

>> **RETRAIT**

Téléchargement sur le site officiel Maîtres d'art – Élèves  
[www.maitredart.fr](http://www.maitredart.fr)

>> **DÉPÔT**

Envoi uniquement par mail à [battistolo@inma-france.org](mailto:battistolo@inma-france.org)

*Les modalités seront précisées lors de la mise en ligne de l'appel à candidatures.*

# Le calendrier

4<sup>e</sup> trimestre 2024 ou

1<sup>er</sup> trimestre 2025

Ouverture de l'appel à candidatures

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 2025

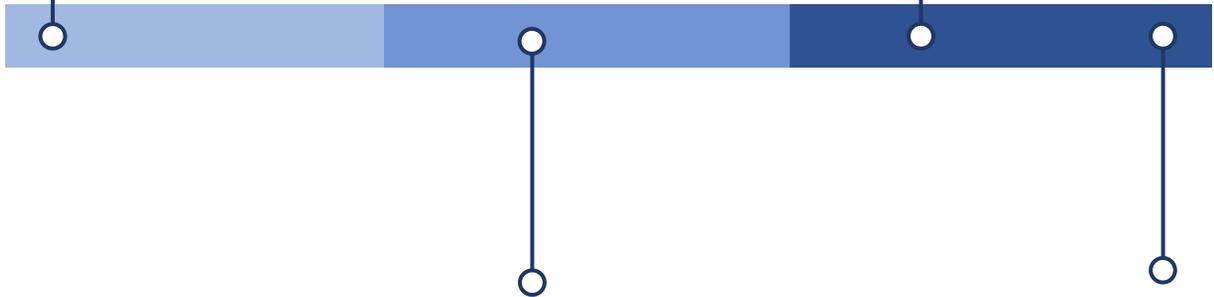
Audition des binômes présélectionnés par le Jury, constitué par l'INMA

2<sup>e</sup> trimestre 2025

Instruction des dossiers et présélection

Décembre 2025

Sélection officielle et entrée dans le programme de l'Institut National des Métiers d'art



© Edouard Elias / INMA



# L'Institut National des Métiers d'art

Fondé en 1889, l'Institut National des Métiers d'Art est une association reconnue d'utilité publique et d'intérêt général placée sous l'égide du [ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#), du [ministère de la Culture](#) et [du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse](#), mène une politique de soutien aux métiers d'art comme aux [Entreprises du Patrimoine Vivant](#). Il participe au rayonnement des Savoir-Faire français au niveau national et international.

Avec la coordination des [Journées Européennes des Métiers d'Art](#) ; la facilitation de collaborations entre les professionnels, les métiers, institutions, maisons et prescripteurs ; la production de données et de documents de référence sur le secteur ; [le pilotage du Programme Maîtres d'art-Élèves](#) ; la sensibilisation du jeune public et le soutien à la formation ; la gestion du Label d'État « Entreprise du Patrimoine Vivant » : l'INMA imagine et mène des actions en faveur d'un des métiers d'art ouvert, prometteur, et ambassadeur de la plus grande excellence française.



**INSTITUT  
NATIONAL  
MÉTIERES  
D'ART**

Plus d'informations sur :

[www.institut-metiersdart.org](http://www.institut-metiersdart.org)

Twitter : @ metiersdart

Instagram : @ inmaofficiel

Facebook : @institutmetiersdart

#InstitutNationaldesMétiersd'Art

# Contact



Chloé Battistolo

06 09 58 49 54

[battistolo@inma-france.org](mailto:battistolo@inma-france.org)

[www.maitredart.fr](http://www.maitredart.fr)

Institut National des Métiers d'Art

14 rue du mail

75002 Paris

